

15 juin 1989

NY

243/16.06/B/01

*Affaire Jm*

A traiter par .....
Date entrée : 29-6-89
N° Classement 13593/16-af

Monsieur le Ministre  
des Affaires Etrangères  
et de la Coopération Internationale  
KIGALI

lère session du comité  
préparatoire de la session  
extraordinaire de l'Assemblée  
générale sur la coopération  
économique internationale  
(26 mars-2 avril 1990).

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire part ci-après, des éléments essentiels qui se dégagent des travaux de la première session de fond du comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU consacrée à " la coopération économique internationale, en particulier à la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement", conformément à la décision 43/460 de l'Assemblée générale.

Ce comité qui a été mis sur pied à l'issue de la session de reprise de la 43ème session de l'Assemblée générale en février-mars 1989 (cfr ma lettre no. MP/111/16.06/B/01 du 16 mars 1989) a tenu sa première session de fond à New York du 31 mai au 2 juin 1989.

Comme document de travail, le comité était saisi d'un avant-projet de rapport du Secrétaire général de l'ONU sur l'état de la coopération économique internationale, en particulier sur les moyens efficaces de relancer la croissance économique et le développement des pays en développement (document A/AC.233/3 en annexe).

Dans les lignes qui suivent, je voudrais relever brièvement les principaux points soulignés lors des débats menés sur cette question et au cours desquels ont notamment intervenu le Secrétaire général de l'ONU, le Secrétaire général de la CNUCED et le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale au sein des Nations Unies.

Il a été tout d'abord souligné que les espoirs suscités par les progrès réalisés à l'échelle internationale sur le plan politique contrastent avec les préoccupations persistantes inhérentes à la détérioration continue de la conjoncture économique mondiale au cours des années 80: Ce qui montre que la paix et la stabilité politique, au cas où elles seraient réalisées, ne constituent pas une condition suffisante pour la relance de la croissance et du développement. Cette paix et cette stabilité sont néanmoins une base solide

...



pour la recherche et la réalisation d'un consensus politique en faveur de la promotion de la coopération économique internationale.

A cet égard, il a été unanimement reconnu que la session extraordinaire de l'Assemblée générale constitue un cadre approprié pour la réalisation de ce consensus politique universel sur des formes novatrices en matière de développement et de coopération économique internationale fondée sur les principes d'égalité et d'avantages mutuels. Conçue comme telle, cette session devrait déboucher sur des résultats de nature à imprimer un nouvel élan et une nouvelle orientation en matière de développement dans le cadre de la coopération multilatérale.

Il s'agit d'un défi que la communauté internationale doit relever dans les années 90 notamment grâce à la redéfinition des fondements d'une action commune et concertée visant à améliorer l'état de l'économie mondiale, à renforcer les bases du développement et à promouvoir les relations économiques internationales dans l'intérêt de tous les pays tant développés qu'en développement.

Compte tenu de l'interdépendance de plus en plus croissante des questions économiques comme la dette extérieure, l'instabilité monétaire, les flux financiers, les termes de l'échange, les cours des produits de base, l'environnement, etc..., l'adoption d'une stratégie intégrée orientée vers la croissance et le développement a été préconisée comme meilleure approche qui pourrait s'adapter aux nouvelles tendances et réalités du monde économique actuel découlant des transformations technologiques qui s'opèrent dans ce domaine.

Dans le cadre de l'élaboration de cette stratégie intégrée, la session extraordinaire en perspective devra tout d'abord procéder à une analyse approfondie des obstacles qui ont entravé la croissance et le développement, en particulier dans les pays en développement, au cours des précédentes décennies, en vue d'y apporter des mesures correctives et de définir les actions à entreprendre pour renforcer la coopération économique internationale et régionale en tenant compte des priorités nationales et mondiales en matière de développement. La réussite de ces actions sera tributaire de la coordination des politiques et de la formulation de recommandations pratiques et réalistes.

Parmi les obstacles qui ont compromis la relance de la croissance et du développement dans les pays en développement, il a été relevé que bien que la dette extérieure soit la principale préoccupation, les facteurs négatifs comme la pénurie de capitaux, le protectionnisme, l'insuffisance de ressources tirées des produits de base, conjugués à d'autres effets de l'environnement économique mondial, ont considérablement entravé le processus de réformes et d'ajustements entrepris par les pays en développement avec l'appui de la communauté internationale. Il est actuellement acquis que, pour réussir, ces programmes d'ajustement et de réformes économiques doivent intégrer les critères sociaux et politiques aux objectifs de développement.

Outre la crise de l'endettement qui compromet gravement les efforts de développement des pays en développement en particulier, les problèmes de l'environnement, de la pauvreté et de la mise en valeur des ressources humaines doivent également être intégrés plus étroitement au corps des préoccupations économiques de la communauté internationale et la session d'avril 1990 devra s'y pencher pour dégager les voies et moyens de les résoudre en tenant compte de leur interdépendance.

Comme souligné dans les débats menés lors de la reprise de la 43ème session de l'Assemblée générale en février-mars 1989, cette session extraordinaire devra déboucher sur "un document reflétant un consensus à propos d'orientations et de recommandations pratiques appropriées et prévoyant des modalités de coopération économique plus efficaces".

A cet égard, il a été relevé que, dans le cadre de l'élaboration de ces orientations et de la mise en oeuvre de ces recommandations, l'ONU et ses organismes doivent y jouer un rôle important non seulement en tant que tribune où puissent s'exprimer les préoccupations économiques du monde, mais aussi en tant que cadre d'élaboration des mécanismes de coopération et de coordination pour assurer la croissance et le développement économiques dans le monde. Les organismes multilatéraux tels que les institutions de Bretton Woods et le GATT doivent également y prendre part activement dans le respect de leurs compétences et spécificités respectives.

Telles sont, Monsieur le Ministre, les idées-maîtresses qui ressortent du débat de fond sur la question de la coopération économique internationale, et en particulier à la relance de la croissance et du développement des pays en développement.

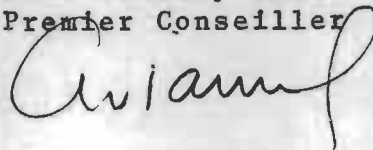
Ce débat a été marqué par un esprit de dialogue et non de confrontation, reflétant ainsi un sentiment d'optimisme de la part de tous les pays quant aux préparatifs et aux résultats de cette session. Même les USA qui, lors de la reprise de la 43ème session de l'Assemblée générale, avaient fait cavalier seul en votant contre la décision de convoquer cette session extraordinaire (cfr lettre no. MP/111/16.06/B/01 du 16 mars 1989) ont accepté de participer aux réunions préparatoires de ladite session et d'apporter une contribution utile pour sa réussite.

Au titre des questions d'organisation, le comité a décidé que la session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU consacrée à cette question se tiendrait du 26 mars au 2 avril 1990, au lieu du 23 au 27 avril 1990, comme précédemment fixé par la résolution 43/460 compte tenu du calendrier des conférences et réunions prévues en 1990 dans le cadre des Nations Unies.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.

Pour l'Ambassadeur,  
Représentant Permanent, en mission

J.M. Vianney GATERA  
Premier Conseiller



Copie pour information à:

Son Excellence ✓  
Monsieur le Président  
de la République Rwandaise  
KIGALI



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/AC.233/3

17 mai 1989

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE PLENIER CHARGE DE PREPARER LA SESSION  
EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
CONSACREE A LA COOPERATION ECONOMIQUE  
INTERNATIONALE, ET EN PARTICULIER A LA  
RELANCE DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE ET DU  
DEVELOPPEMENT DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

Première session

31 mai-2 juin 1989

Point 2 de l'ordre du jour provisoire\*

COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE, ET EN PARTICULIER RELANCE  
DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE ET DU DEVELOPPEMENT DANS LES PAYS EN  
DEVELOPPEMENT

Avant-projet du rapport d'ensemble du Secrétaire général  
sur l'état de la coopération économique internationale,  
en particulier sur des moyens efficaces de relancer la  
croissance économique et le développement des pays en  
développement

\* A/AC.233/2.



PREFACE

Par sa décision 43/460 du 7 mars 1989, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de soumettre au Comité plénier chargé de préparer la session extraordinaire "un rapport d'ensemble sur l'état de la coopération économique internationale, en particulier sur des moyens efficaces de relancer la croissance économique et le développement des pays en développement". Elle a, en outre, prié le Secrétaire général de soumettre un avant-projet du rapport au Comité plénier à sa session de mai/juin 1989.

L'objet du présent avant-projet est d'encourager l'échange de vues dès les premiers stades de la préparation du rapport d'ensemble. La première partie traite de l'état et des perspectives de l'économie mondiale et la deuxième partie des mesures qui devraient être prises pour relancer la croissance économique, en particulier dans les pays en développement. Ce document doit aider le Comité plénier à organiser les travaux de la session extraordinaire de l'Assemblée générale.

51 mai-2 juin 1989

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE, ET EN PARTICULIER RELANCE  
DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT DANS LES PAYS EN  
DÉVELOPPEMENT

Avant-projet de rapport d'ensemble de l'Assemblée générale sur l'état de la coopération économique internationale, en particulier sur des moyens efficaces de relancer la croissance économique et le développement des pays en développement

## TABLE DES MATIERES

	Paragrap	Pages
I. ETAT ET PERSPECTIVES DE L'ECONOMIE MONDIALE .....	1 - 27	4
A. Croissance, recul et instabilité .....	1 - 9	4
B. Interdépendance et intégration .....	10 - 13	5
C. La condition humaine et la mise en valeur des ressources humaines .....	14 - 18	6
D. Etat de la coopération pour la croissance et le développement .....	19 - 27	7
II. LA RELANCE DE LA CROISSANCE ET DU DEVELOPPEMENT .....	28 - 54	9
A. Renforcer la coopération économique internationale ..	28 - 30	9
B. Réaffirmer l'objectif de développement .....	31 - 32	10
C. Résoudre la crise de la dette .....	33 - 35	10
D. Augmenter les apports de capitaux aux pays en développement .....	36 - 40	11
E. Vers une stabilité monétaire plus grande .....	41	11
F. Ouverture des marchés et renforcement du système commercial; produits de base .....	42 - 45	12
G. Encourager la coopération régionale et sous-régionale entre les pays en développement .....	46	12
H. L'Afrique .....	47	12
I. L'environnement et le développement durable .....	48 - 49	13
J. Ordre du jour pour un examen d'ensemble du système des Nations Unies .....	50 - 54	13



## I. ETAT ET PERSPECTIVES DE L'ECONOMIE MONDIALE

### A. Croissance, recul et instabilité

1. Au cours des années 80, l'économie mondiale a connu une croissance très lente, certainement en deçà de ses possibilités. Le revenu par habitant n'a augmenté que de 1,2 % par an, soit un peu plus de la moitié du taux enregistré dans les années 70 et le tiers seulement de celui des années 60. Ce ralentissement de la croissance touche les principaux groupes de pays mais ce sont les pays en développement qui ont le plus souffert de cette situation avec, comme conséquence, un écart grandissant entre les revenus des pays développés et ceux des pays en développement. D'une façon générale, le processus de développement a été fortement freiné. La plupart des pays d'Afrique et d'Amérique latine et plusieurs pays d'Asie traversent une crise profonde, qui ne se résoudra pas de si tôt : leur situation économique s'aggrave, les services sociaux se dégradent et la stabilité politique est menacée. Pour ces régions, les années 80 auront été caractérisées par une stagnation du développement. Il est vrai que beaucoup de pays d'Asie ont connu une croissance économique impressionnante. Mais l'Asie est encore la région la plus touchée par la pauvreté. Le nombre des personnes qui vivent dans la misère est passé de 820 millions en 1980 à quelque 950 millions à la fin des années 80, dans les pays en développement.

2. Les pays développés à économie de marché ont dans l'ensemble enregistré une croissance modeste. L'inflation a diminué mais le chômage s'est maintenu à un niveau relativement élevé par rapport à la période antérieure (particulièrement en Europe) et on a vu apparaître des déséquilibres importants qui risquent d'avoir des répercussions désastreuses pour le reste du monde. Les courants de capitaux ne seront peut-être pas suffisants pour financer les déséquilibres. C'est en partie à cause de ces déséquilibres que les taux d'intérêt réels restent très élevés. En attendant, le souci de la compétitivité nationale conduit les gouvernements à axer leur attention sur les divers facteurs internes qui la déterminent : l'éducation, l'esprit d'entreprise, la recherche, l'encadrement.

3. Les pays socialistes d'Europe orientale ont eux aussi connu une croissance modeste. Nombre d'entre eux ont engagé des réformes importantes et participent plus largement aux échanges commerciaux et financiers internationaux, ce qui leur permettra de moderniser et de développer leurs technologies. Lorsque ces réformes auront été menées à bien, leur taux de croissance devrait s'améliorer considérablement, leur donnant ainsi la capacité de contribuer davantage à la croissance économique mondiale et au développement.

4. Ces dernières années, la Chine a pu atteindre un taux de croissance élevé grâce à des transformations structurelles profondes. Elle joue à présent un rôle plus actif dans l'économie mondiale. Mais elle a encore beaucoup à faire pour consolider la croissance, moderniser son économie et relever le niveau de vie de sa population.

5. Les études réalisées par les économistes de l'Organisation des Nations Unies, de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI) montrent que les tendances négatives de l'économie mondiale persisteront vraisemblablement dans les



années à venir si l'on ne prend pas des mesures énergiques simultanément aux niveaux national et international. Même le scénario "optimiste" prévoit une croissance des revenus très insuffisante en Afrique. Un clivage s'établirait entre les pays qui enregistrent une croissance économique relativement satisfaisante et ceux qui sont apparemment voués à un déclin inéluctable. Une telle situation ne favoriserait pas la paix ni la stabilité dans le monde : la pauvreté s'aggraverait et l'environnement continuerait de se dégrader.

6. L'endettement est le principal facteur responsable du tarissement des flux financiers, qui a lui-même entraîné une brusque inversion des transferts nets de ressources entre les pays développés et les pays en développement au détriment de ces derniers, au cours des années 80. Au cours de la période 1984-1988, le transfert négatif net a représenté une perte d'environ 143 milliards de dollars pour le tiers monde. Tout récemment encore, les emprunts et l'endettement étaient jugés indispensables à la croissance. Aujourd'hui, la dette constitue le principal obstacle à la croissance et au développement dans un nombre croissant de pays. En fait, il faudra trouver une solution juste et équitable à ce problème pour pouvoir envisager une relance de la croissance et du développement dans une grande partie du monde en développement.

7. Deux chocs extérieurs ont déclenché la crise de la dette ou contribué à l'aggraver : la détérioration des termes de l'échange et la hausse des taux d'intérêt. L'instabilité des prix des produits de base a toujours été un sujet d'inquiétude pour les pays en développement mais les baisses enregistrées au cours des années 80 ont été plus importantes et plus durables que celles qu'ils avaient observées précédemment. Entre-temps, les cours se sont redressés mais seulement en partie. Alors qu'ils étaient faibles ou négatifs dans les années 70, les taux d'intérêt réels ont atteint des niveaux records au cours des années 80, ce qui a entraîné une multiplication des coûts pour financer le volume important des dettes non soumises à une échéance fixe.

8. Si la dette constitue la préoccupation primordiale pour un grand nombre de pays en développement, la pénurie de capitaux, le protectionnisme et l'insuffisance des recettes tirées des produits de base sont aussi des obstacles majeurs qui peuvent compromettre la relance de la croissance et du développement dans l'ensemble de ces pays.

9. L'environnement économique hostile et la pénurie de ressources ont entravé considérablement le processus de réforme et d'ajustement entrepris par les pays en développement, ce qui a des conséquences néfastes sur le plan social et politique.

#### B. Interdépendance et intégration

10. L'internationalisation des flux financiers et le développement des transports aériens et des télécommunications ont conduit à une plus grande interdépendance dans l'économie mondiale. Ces facteurs et d'autres progrès ont permis de réduire la distance économique entre les pays de toutes les régions du monde. Une plus forte interdépendance implique une transmission plus rapide des impulsions génératrices de croissance mais aussi des phénomènes négatifs. Les distinctions établies entre les politiques économiques nationales et internationales



s'estompent, au moins pour les principaux pays industrialisés. Les problèmes économiques internationaux sont considérés plus systématiquement dans une perspective mondiale.

11. Sous l'effet des mutations technologiques rapides, les rapports de concurrence sont constamment modifiés à l'intérieur des pays et entre les pays, ce qui oblige à réorganiser l'appareil de production et la main-d'oeuvre. Les communications instantanées et les nouveaux systèmes informatiques ont favorisé l'intégration du marché financier international et un régime de taux de change fondé sur le marché pour les principales monnaies. De plus en plus, les grandes transactions commerciales sont planifiées dans une optique mondiale plutôt qu'à l'échelon national et les sociétés transnationales tendent à jouer un rôle plus important dans l'économie mondiale.

12. L'interdépendance crée des contraintes pour les gouvernements : la politique économique a été modifiée ou est actuellement réévaluée dans presque tous les pays pour accorder une plus grande attention aux facteurs macro-économiques et au fonctionnement des marchés. On reconnaît que la croissance est directement liée à la compétitivité internationale. Le consensus traditionnel qui s'appliquait aux politiques macro-économiques et subordonnait la croissance et l'emploi à la coopération économique internationale s'effrite. Un nouveau consensus est apparu entre les pays développés à économie de marché, axé sur une coopération essentiellement monétaire et la lutte contre l'inflation. Il reste encore à forger un consensus mondial sur la croissance et le développement.

13. Pour une bonne part, les conséquences de l'interdépendance mondiale n'ont pas encore été entièrement élucidées ou prises en considération dans l'action des gouvernements. En particulier, les répercussions sur le processus de prise de décisions et les techniques qui permettent de bien gérer l'interdépendance ne sont pas intégrées au niveau des organes qui déterminent cette action. Etant donné le caractère asymétrique de l'interdépendance, le coût de l'ajustement au sein du système se répercute d'une façon disproportionnée sur les membres les plus faibles.

#### C. La condition humaine et la mise en valeur des ressources humaines

14. Nombre de pays en développement ont enregistré des gains marquants sur le plan social au cours des dernières décennies : ainsi, l'espérance de vie des pays en développement a augmenté de plus de trois ans au cours des années 80 et le taux moyen de mortalité infantile a baissé. Cependant, dans maints pays qui ont dû faire face à de sérieux ajustements, les indicateurs sociaux ont commencé à baisser pour la première fois depuis bien des années. Dans ceux qui ont connu une contraction prolongée de l'activité économique, les services sociaux se sont dégradés en même temps que l'infrastructure physique, détérioration qui a pesé d'un très lourd poids sur les groupes vulnérables. C'est ainsi que, dans les pays fortement endettés, la part des dépenses publiques au titre de l'éducation, de la santé, du logement et de la protection sociale a diminué.

15. Cette évolution, si elle a suscité des inquiétudes, a néanmoins eu le mérite de faire prendre conscience aux milieux dirigeants des dangers qu'elle présentait pour le développement, aussi bien du point de vue de la capacité présente que des



atteintes aux perspectives futures. L'existence d'un capital humain, c'est-à-dire une population saine, ayant un niveau suffisant d'instruction, bien logée et vigoureuse, est un des éléments indispensables du développement et les gouvernements de par le monde s'accordent très largement sur la question des objectifs de la politique sociale et de la mise en valeur des ressources humaines. On convient que les femmes devraient participer davantage au développement.

16. La pauvreté reste le principal obstacle au développement, le nombre des indigents totaux avoisinant désormais le milliard. Ils vivent pour la plupart en Asie, encore que leur nombre augmente rapidement en Amérique latine et en Afrique, et représentent le cinquième de la population mondiale. Le nombre des analphabètes et des personnes souffrant de malnutrition a augmenté, et la croissance démographique, partout où elle se produit, ne fera probablement qu'accroître le défi constitué par la pauvreté.

17. L'assaut contre la pauvreté doit être mené dans le cadre d'une stratégie de développement et de création d'emplois. D'ici la fin du siècle, la main-d'oeuvre augmentera de 40 millions de personnes par an environ dans les pays en développement contre 4 millions dans les pays développés. Le chômage des jeunes est déjà élevé dans maints pays en développement, où les adolescents forment une large part de la population et où la main-d'oeuvre augmente rapidement.

18. Une des conclusions incontournables de l'expérience récente est que les problèmes sociaux ne peuvent être traités avec quelque chance de succès que dans un contexte de croissance économique. En l'absence de croissance économique, on peut, sans risque de se tromper, présumer que les problèmes sociaux continueront de s'aggraver.

#### D. Etat de la coopération pour la croissance et le développement

19. Il faut, pour qu'il y ait développement, une conjonction des efforts nationaux et de l'environnement international. Les responsabilités de la communauté internationale, qui sont de deux ordres, comprennent, d'une part, l'expansion et la stabilisation de l'économie mondiale dans son ensemble, lesquelles dépendent pour l'essentiel des pays industrialisés à économie de marché qui totalisent 70 % du commerce et du revenu mondial et, de l'autre, le soutien, au moyen d'une assistance technique et financière et de l'ouverture des marchés, des pays représentant 75 % de la population mondiale, dont les ressources propres sont trop limitées pour qu'ils puissent entreprendre les programmes nécessaires de développement.

20. Ces deux ordres de responsabilité ne sont pas distincts, comme l'ont amplement montré la rupture de tendance et la récession brutale de l'économie mondiale du début des années 80. Les difficultés économiques qu'ont connues les pays en développement dans les années 80 ont été trop largement répandues pour qu'on puisse les imputer à des erreurs de politique ou à des événements fortuits dans les divers pays. Elles correspondent à un schéma historique bien connu : la récession dans les pays industriels réduit la demande de produits de base; cette demande étant inélastique, les prix chutent, réduisant les recettes d'exportation des pays en développement même lorsque les exportations croissent en volume. Le chômage qui sévit dans les pays industriels engendre des mesures protectionnistes qui aggravent



la difficulté qu'ont les pays débiteurs à se procurer les revenus dont ils ont besoin pour assurer le service de leur dette. Lorsque ce service n'est plus assuré, ils se heurtent à des coupures de crédit; aux flux de ressources financières font place des sorties des fonds qui les obligent à comprimer les importations; cette compression à son tour contribue à déprimer davantage l'économie mondiale.

21. C'est pour empêcher la répétition de ce schéma, connu depuis les années 30, qu'ont été créées les institutions financières internationales de l'après-guerre. Dans les années 80, on est pour l'essentiel parvenu à éviter une crise du système financier international; on n'a toutefois pas pu parer celle des pays débiteurs.

22. Les institutions financières internationales (la Banque mondiale et le FMI) ne parviennent plus, malgré leur taille à fournir véritablement la masse de ressources voulue, car le montant des remboursements a pratiquement atteint celui des nouveaux crédits dans les institutions les plus anciennes. Elles continuent à fournir un volume important de flux bruts et des avis sur la politique à suivre, mais en dépit de leurs efforts pour modifier la tendance qui s'est instaurée, elles ne sont pas en mesure de dégager des ressources à l'échelle nécessaire pour relancer la croissance et le développement et pour amortir des chocs tels ceux provoqués par le retrait soudain des crédits des banques commerciales aux pays endettés dans les années 80.

23. Le système monétaire international en est venu à reposer sur la coopération de quelques pays dont les monnaies sur lesquelles d'autres pays s'alignent par des moyens divers en sont venues à jouer le rôle de devises clefs. Ce système est le reflet de réalités économiques qui sont loin d'être négligeables, mais la tendance à l'instabilité et au décrochage parfois malencontreux des taux de change qui l'a marqué a eu des répercussions à l'échelle de la planète. Aussi, a-t-on entendu, dans la communauté financière des pays dont la monnaie joue ce rôle crucial, voire dans celle des pays en développement, souvent s'élever des voix appelant à une réforme du système monétaire international.

24. La coordination des politiques macro-économiques des pays à devises clefs n'a pas eu beaucoup d'impact sur les politiques budgétaires qui soulèvent des problèmes épineux sur le plan interne et qui ne sont pas aisément infléchies par les pressions extérieures. La politique monétaire en revanche, est censée à la fois servir les objectifs de politique interne, et surtout contrôler l'inflation sans trop entraver la croissance, et maintenir les taux de change à des niveaux jugés appropriés. La coopération macro-économique n'a pas réussi à empêcher qu'une partie massive de l'épargne mondiale s'investisse dans le plus important des pays à devises clefs, ni une hausse substantielle des taux réels d'intérêt qui a aggravé le problème de la dette internationale. Le présent système de coordination des politiques macro-économiques, fondé pour l'essentiel sur les réunions du Groupe des Sept, n'intègre pas le souci principal des pays en développement, car le développement ne figure pas parmi les grands objectifs de cette coordination.

25. Dans le domaine du commerce international, le protectionnisme a pris la forme d'arrangements unilatéraux ou bilatéraux conclus en dehors de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) ou contraires à son esprit. Les négociations en cours visent à renforcer le système du GATT, en en élargissant



notamment le champ de manière à couvrir les échanges agricoles et à établir des cadres multilatéraux pour les échanges touchant aux services et à la propriété intellectuelle. Les questions qui traditionnellement présentent un intérêt pour les pays en développement, telles que la réduction des restrictions et le maintien du statu quo, les textiles, les sauvegardes, n'ont pas encore été traitées comme il se doit.

26. La coopération internationale pour le développement a sensiblement évolué au fil des années. A ses débuts, dans les années 50 et 60, elle était essentiellement conçue comme une aide technique et financière des pays développés aux pays en développement, pour le financement de laquelle les premiers étaient invités à consacrer un certain pourcentage de leur revenu national. Dans les années 70, tandis que cette forme de coopération se poursuivait largement comme par le passé, les débats qui lui étaient consacrés dans les forums internationaux se transformaient peu à peu en une confrontation de thèses antagonistes, centrée toujours davantage sur la réforme de l'économie internationale. Dans les années 80, les rapports Nord-Sud ont été affectés par plusieurs phénomènes, y compris la récession survenue dans le Nord au cours de la première partie de la décennie, la diversité croissante des expériences faites par les pays en développement et les vastes changements intervenus dans l'économie mondiale. La coopération économique pour le développement est graduellement passée au second plan.

27. Etant donné toutefois le recul qu'a connu le processus de développement dans nombre de pays du tiers monde dans les années 80, il faut renforcer et resserrer sensiblement cette coopération. Il convient de ne pas laisser perdre la chance qu'offre à cet égard le relâchement des tensions internationales, la solution des conflits régionaux et - il y a lieu du moins de l'espérer - le ralentissement de la course aux armements. Les déséquilibres entre pays industriels doivent, à toutes fins utiles, être mis en parallèle avec le besoin urgent de relancer la croissance et le développement dans les pays en développement.

## II. LA RELANCE DE LA CROISSANCE ET DU DEVELOPPEMENT

### A. Renforcer la coopération économique internationale

28. L'accélération de la croissance et du développement, en particulier dans les pays en développement, a pour condition essentielle un renforcement de la coopération économique internationale dans un cadre mondial, faute de quoi les efforts de réforme qu'ils entreprennent resteraient pratiquement sans effet.

29. Le climat économique international, en particulier, doit être considérablement amélioré. Les pays industriels ont à ce propos un rôle décisif à jouer. Les efforts entrepris actuellement pour corriger les principaux déséquilibres qui existent d'une part entre ces pays et d'autre part entre eux et le reste du monde doivent être intensifiés de manière à assurer un caractère plus constant aux courants financiers et à faire baisser les taux d'intérêt. Pour réduire sensiblement le taux de chômage dans les pays industriels, il faut encourager l'adoption de politiques de relance d'une croissance non inflationniste. Ces mesures permettront aux pays industriels d'ouvrir leurs marchés aux exportations des pays en développement, processus qui devrait également favoriser le redressement des cours des produits de base.



notamment le champ de manière à couvrir les échanges agricoles et à établir des cadres multilatéraux pour les échanges touchant aux services et à la propriété intellectuelle. Les questions qui traditionnellement présentent un intérêt pour les pays en développement, telles que la réduction des restrictions et le maintien du statu quo, les textiles, les sauvegardes, n'ont pas encore été traitées comme il se doit.

26. La coopération internationale pour le développement a sensiblement évolué au fil des années. A ses débuts, dans les années 50 et 60, elle était essentiellement conçue comme une aide technique et financière des pays développés aux pays en développement, pour le financement de laquelle les premiers étaient invités à consacrer un certain pourcentage de leur revenu national. Dans les années 70, tandis que cette forme de coopération se poursuivait largement comme par le passé, les débats qui lui étaient consacrés dans les forums internationaux se transformaient peu à peu en une confrontation de thèses antagonistes, centrée toujours davantage sur la réforme de l'économie internationale. Dans les années 80, les rapports Nord-Sud ont été affectés par plusieurs phénomènes, y compris la récession survenue dans le Nord au cours de la première partie de la décennie, la diversité croissante des expériences faites par les pays en développement et les vastes changements intervenus dans l'économie mondiale. La coopération économique pour le développement est graduellement passée au second plan.

27. Etant donné toutefois le recul qu'a connu le processus de développement dans nombre de pays du tiers monde dans les années 80, il faut renforcer et resserrer sensiblement cette coopération. Il convient de ne pas laisser perdre la chance qu'offre à cet égard le relâchement des tensions internationales, la solution des conflits régionaux et - il y a lieu du moins de l'espérer - le ralentissement de la course aux armements. Les déséquilibres entre pays industriels doivent, à toutes fins utiles, être mis en parallèle avec le besoin urgent de relancer la croissance et le développement dans les pays en développement.

## II. LA RELANCE DE LA CROISSANCE ET DU DEVELOPPEMENT

### A. Renforcer la coopération économique internationale

28. L'accélération de la croissance et du développement, en particulier dans les pays en développement, a pour condition essentielle un renforcement de la coopération économique internationale dans un cadre mondial, faute de quoi les efforts de réforme qu'ils entreprennent resteraient pratiquement sans effet.

29. Le climat économique international, en particulier, doit être considérablement amélioré. Les pays industriels ont à ce propos un rôle décisif à jouer. Les efforts entrepris actuellement pour corriger les principaux déséquilibres qui existent d'une part entre ces pays et d'autre part entre eux et le reste du monde doivent être intensifiés de manière à assurer un caractère plus constant aux courants financiers et à faire baisser les taux d'intérêt. Pour réduire sensiblement le taux de chômage dans les pays industriels, il faut encourager l'adoption de politiques de relance d'une croissance non inflationniste. Ces mesures permettront aux pays industriels d'ouvrir leurs marchés aux exportations des pays en développement, processus qui devrait également favoriser le redressement des cours des produits de base.



30. Pour faciliter l'obtention de taux de croissance et de développement élevés, il conviendrait de renforcer et de développer les moyens de surveillance multilatérale. Le processus international d'ajustement devrait être conçu de façon à ce que le coût de l'ajustement soit réparti plus équitablement entre les pays riches et les pays pauvres.

#### B. Réaffirmer l'objectif de développement

31. Dans certains domaines critiques, des efforts particuliers devraient être faits pour mettre plus franchement en évidence l'objectif de développement que le thème de l'ajustement éclipse depuis un certain temps. On comprend de plus en plus que c'est dans le contexte de leurs objectifs de développement que les pays en développement doivent entreprendre de refondre complètement leur politique. La communauté internationale doit les seconder dans cette entreprise. Réformes et ajustements doivent être fermement replacés dans le cadre du développement, et on doit tout spécialement s'attacher à protéger les groupes vulnérables. L'élimination de la pauvreté et la mise en valeur des ressources humaines devraient être l'élément central des efforts de développement.

32. La situation de certains pays en développement dont l'économie se détériore est particulièrement préoccupante. L'acuité de leurs difficultés tient pour une large part au poids écrasant du service de la dette et au manque de capitaux de développement. Il faut se pencher avec une attention particulière sur le cas des pays les moins avancés, de façon que la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés puisse déboucher sur des résultats positifs.

#### C. Résoudre la crise de la dette

33. Résoudre la crise de la dette sera une vaste entreprise exigeant les efforts résolus de toutes les parties. Des propositions formulées récemment offrent de nouvelles options pour la réduction de l'endettement et le rééchelonnement de la dette des pays qui, manifestement, sont incapables d'en assurer le service. Mais il faudra la participation des dirigeants et d'importantes ressources supplémentaires pour assurer une réduction rapide de l'endettement dans un assez grand nombre de pays et à une échelle qui permette de relancer l'investissement et la croissance. Selon les estimations actuelles, l'encours de la dette devrait être réduit de 40 à 45 %. La décote actuellement enregistrée sur les marchés secondaires reflète en grande partie cette situation. Il faut également innover dans le domaine institutionnel. Une modification de la fiscalité et de la réglementation financière sera nécessaire dans les pays industriels si l'on veut faciliter une importante réduction de l'encours de la dette. Dans le cas des pays où la dette publique extérieure est importante, les autorités des pays créanciers et les institutions financières multilatérales devraient d'urgence prendre des mesures propres à alléger le poids du service de la dette.

34. L'endettement de chaque pays débiteur devra être abordé dans toutes ses composantes qui suppose des négociations difficiles entre tous les créanciers, publics aussi bien que privés.



35. Pour relancer l'investissement, il faut inverser les sorties nettes de ressources, accroître les apports de capitaux et augmenter l'épargne intérieure. Tout retard serait très coûteux : lorsque le déclin d'un pays est inéluctable il faut ensuite beaucoup de temps pour en assurer le relèvement.

D. Augmenter les apports de capitaux aux pays en développement

36. Indépendamment de la dette, la communauté internationale doit rapidement se mettre d'accord sur le montant des capitaux nécessaires à une croissance et à un développement durables, à un niveau qui permette une progression de 3 % environ par an, au minimum, du revenu par habitant dans les pays en développement.

37. Comme les flux nets de crédits privés aux pays en développement sont devenus négatifs au cours des années 80, l'aide publique au développement (APD) est désormais la seule source de transferts nets de capitaux aux pays en développement. L'APD a progressé à peu près au même rythme que l'économie mondiale, mais l'objectif de 0,7 % du PNB proclamé il y a deux décennies n'est toujours pas atteint par les donateurs pris dans leur ensemble; leur aide en effet plafonne à la moitié environ de ce chiffre. Quelques petits pays ont depuis longtemps dépassé cet objectif et s'en sont fixé un autre plus élevé; quelques pays accroissent leurs programmes d'aide tandis que d'autres les réduisent. Il faudrait donner la priorité absolue aux efforts visant à accroître l'APD, dans la perspective du moyen terme, consentis en particulier par les principaux pays industriels. L'aide devrait de plus en plus aller aux pays à faible revenu. A cet égard, l'objectif de 0,15 % du PNB des pays donateurs pour l'APD accordée aux pays les moins avancés devrait être atteint dès que possible.

38. La reprise des apports de capitaux privés, notamment les investissements privés directs aux pays en développement, est une condition essentielle de leur croissance et de leur développement dans le long terme. Les pays développés pourraient prendre plusieurs mesures pour accroître ces apports de capitaux.

39. Une proportion plus grande des flux financiers devrait être acheminée par le canal des institutions multilatérales. Les facilités dont l'objet est de répondre aux besoins d'intervention anticyclique devraient être élargies et renforcées et, pour en faciliter un usage plus rapide et plus large, leurs conditions d'accès devraient être améliorées.

40. Il faudrait libéraliser les conditions dont sont actuellement assortis les apports de capitaux de façon à ménager plus de temps pour le processus d'ajustement, et se montrer plus sensible à la situation sociale et politique des pays en développement.

E. Vers une stabilité monétaire plus grande

41. L'instabilité actuelle du système monétaire est largement reconnue; des mesures devraient être rapidement prises afin d'engager des discussions internationales sur la réforme du système monétaire. Ces discussions devraient tendre à l'établissement d'un système fondé sur les droits de tirage spéciaux et ménageant la possibilité d'un processus d'ajustement plus efficace et plus symétrique, reflétant mieux les intérêts de tous les pays, y compris des pays socialistes.



F. Ouverture des marchés et renforcement du système commercial; produits de base

42. Il est indispensable que les Négociations d'Uruguay aient un résultat équilibré répondant aux intérêts et aux besoins de toutes les parties. Le renforcement d'un système commercial multilatéral ouvert offrant également des avantages spécifiques aux pays en développement devrait être l'objectif ultime des Négociations d'Uruguay.

43. La libéralisation des échanges au sein de la Communauté économique européenne et entre les Etats-Unis d'Amérique et le Canada et la crainte de la constitution de blocs commerciaux discriminatoires qu'elle inspire ne pourront manquer de faire partie des sujets discutés, étant donné leur incidence sur le commerce et le développement. Les conflits entre grandes nations ou grands blocs commerçants devraient être évités. On devrait chercher à faire pièce aux tendances qui affaiblissent le système mondial des échanges et veiller à ce que l'expansion du commerce international, dans le cadre de ces accords, soit également propice à l'ouverture pour les pays en développement de possibilités de commercer.

44. Les échanges entre les pays d'Europe orientale et le reste du monde sont longtemps restés en deçà de leur potentiel; si l'on peut s'attendre à ce que ces échanges se développent substantiellement à mesure que des réformes sont entreprises il est dans l'intérêt de tous qu'ils s'intègrent au régime actuel selon des principes non discriminatoires.

45. L'augmentation des recettes que les pays en développement tirent de l'exportation des produits de base devrait rester un objectif international principal. Si à long terme la diversification des exportations doit bien être recherchée, il est important qu'il existe, pour les pays fortement dépendants à l'égard de leurs exportations de produits de base un solide filet de sécurité et que d'autres mesures soient prises en leur faveur. A ce sujet, le Fonds commun pour les produits de base constitue un important instrument pour le développement de la coopération internationale.

G. Encourager la coopération régionale et sous-régionale entre les pays en développement

46. La coopération et l'intégration régionales et sous-régionales entre pays en développement doivent être facilitées par la diversification de leur économie et par la mise en place d'une infrastructure appropriée. Ces efforts devraient bénéficier d'un appui international plus soutenu : il faudrait encourager les commissions régionales à jouer un rôle actif. Les pays en développement en mesure de le faire devraient accroître sensiblement leur assistance économique et technique aux pays en développement moins vigoureux.

H. L'Afrique

47. La situation de l'Afrique, pour ce qui touche la reprise et le développement, est toujours très préoccupante, car les projections à long terme restent extrêmement pessimistes. Nombre de décisions de principe prises dans le cadre du



Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990, n'ont pas encore été appliquées, y compris au sujet de la dette. Dans le cadre d'une approche globale des problèmes des produits de base, il faut absolument renforcer et diversifier, au moyen d'une assistance internationale, l'économie des pays d'Afrique dépendants des produits de base. Les enseignements dégagés à la faveur de l'application du Programme d'action donnent à penser qu'il faut mettre en oeuvre une solution à plus long terme incluant des plans à long terme échelonnés visant à créer des infrastructures physiques et des équipements sociaux ainsi que la mise en place des institutions nécessaires.

#### I. L'environnement et le développement durable

48. La dégradation de l'environnement inspire des craintes toujours plus vives du fait que les risques actuels qu'il présente pour la santé et les conclusions des climatologues au sujet des risques futurs s'avèrent de plus en plus fondées. Les pays prospères sont responsables de l'essentiel de la pollution dans le monde et beaucoup reste à faire pour la réduire, et, en fin de compte, l'éliminer. Dans les pays en développement, la pauvreté tout autant que l'austérité économique actuelle sont également une cause de la dégradation de l'environnement. Pourtant, l'environnement mondial devrait être le souci de tous, et être considéré comme tel. Les progrès faits dans cette voie doivent être poursuivis.

49. Face aux menaces qui se posent à l'échelle mondiale, les questions concrètes de coopération montrent qu'il est nécessaire de renforcer la coopération dans le domaine de l'environnement entre pays disposant de moyens financiers très différents pour lutter contre la pollution, conserver l'énergie et prescrire l'emploi d'autres techniques. Il importe de se préoccuper des responsabilités du secteur privé en général. L'amélioration du climat économique mondial associée à une relance de la croissance et du développement, contribuerait de façon décisive à la remise en état et à la préservation de l'environnement dans le long terme.

#### J. Ordre du jour pour un examen d'ensemble du système des Nations Unies

50. Un réseau complexe et impressionnant d'organismes internationaux s'est constitué pour servir les besoins de l'économie mondiale. Les gouvernements se réunissent dans de nombreuses instances afin d'examiner des aspects différents mais étroitement connexes de l'économie mondiale et de prendre des mesures concertées, par le canal d'organisations intergouvernementales ou de leur propre chef.

51. Les gouvernements devraient considérer ce système comme un tout. Tenter de le faire dans le cadre de la session extraordinaire de l'Assemblée générale n'est qu'une première étape. Il s'agit d'une entreprise majeure, nécessitant une évaluation difficile de ce qui est réalisable, alors qu'un temps insuffisant et des ressources trop faibles ont été impartis à la préparation d'un examen approfondi de ce type.

52. Dans un monde de plus en plus interdépendant, où les diverses questions sont de plus en plus liées entre elles, le rôle de l'Organisation des Nations Unies comme instance universelle unique devrait être considérablement renforcé. Le lien



